

Session 6

Et si on numérisait le contrat social ?

Les retombées du numérique ne sont pas celles que l'on croit

Gilles de Margerie

Humanis

Les emplois bouleversés par le numérique sont massivement ailleurs que là où on se les représente.

Deux mythes dominants : la disparition des emplois « automatisables » et le numérique libérateur

Qui s'interroge sur l'impact de l'emploi sur le numérique se trouve le plus souvent confronté à des discours antagonistes. D'un côté, les alarmistes qui annoncent la disparition de 40% des emplois actuels, en premier lieu ceux occupés par les classes moyennes, au profit des machines¹. De l'autre, les prophètes d'un numérique libérant la créativité et l'autonomie des travailleurs.

Pourtant, on pourrait appliquer à l'emploi le même paradoxe que celui que Solow avait énoncé à propos de la productivité et constater que « l'on voit des robots partout, sauf dans les statistiques de l'emploi. » S'il est vrai que les effectifs des ingénieurs informatiques augmentent particulièrement, c'est aussi le cas des employés administratifs d'entreprise ou de nombreux emplois peu qualifiés des services. Un exemple frappant² : lors de l'introduction des automates de caisse, beaucoup ont craint que cela ne fasse disparaître les caissiers. Pourtant, lorsque l'on observe les études de la DARES, la famille de métiers intitulée « caissiers et employés de libre-service » a progressé de 15% entre 1985 et 2005³, et l'étude récente sur « Les métiers en 2022»⁴ prévoit une relative stabilisation de cet effectif entre 2012 et 2022.

Et une réalité massive oubliée : l'intensification de l'emploi sous l'effet du numérique

Les impacts les plus massifs du numérique aujourd'hui ne se trouvent pas dans ces révolutions annoncées mais dans des phénomènes massifs qui touchent des millions de salariés.

Le numérique provoque un effacement de la frontière entre vie professionnelle et personnelle, ce qui a motivé l'introduction dans le projet de loi travail d'un « droit à la déconnexion » qui imposera aux entreprises de mettre en place des instruments de régulation de l'outil numérique.

Surtout, l'usage du numérique a un impact très concret sur des millions de travailleurs peu qualifiés en rendant leurs métiers plus durs et en démonétisant partiellement la compétence autrefois requise pour certaines tâches.

Exemple classique : celui des techniciens de maintenance des ascenseurs dont les déplacements, heures de travail, durées et modalités d'intervention sont automatiquement enregistrés par des boîtiers électroniques⁵. Boîtiers qui apportent également de nombreuses informations techniques qu'il n'est plus nécessaire de construire au fil de l'expérience professionnelle. Avec Waze, qui sait conduire peut devenir chauffeur de VTC sans avoir à connaître la ville où il travaille – et trouver les meilleurs itinéraires à tout moment.

La DARES estime que la part des salariés dont le rythme de travail est imposé par un contrôle ou un suivi informatisé est passée de 25 à 35% entre 2005 et 2013.

Au quotidien, la transition numérique a donc des effets massifs non seulement sur les cadres mais aussi sur les ouvriers qualifiés et non qualifiés de la manutention (775 000), les conducteurs de véhicules (750 000) ou encore les ouvriers qualifiés de la maintenance (200 000), qui demeurent le plus souvent des salariés en CDI ou en CDD.

¹ Frey & Osbourne, 2013, rapport de l'institut Bruegel, etc.

² Développé par Jean Gadrey dans son papier « Le mythe de la robotisation détruisant des emplois par millions »

³ De 253 000 à 293 000 entre 1982-84 et 2007-2009

⁴ DARES (avril 2015), Les métiers en 2022 Prospective par domaine professionnel

⁵ Degryse C. (2016), « Les impacts sociaux de la digitalisation de l'économie », *Working paper ETUI*

La numérisation du contrat social, c'est donc d'abord l'introduction du numérique dans le quotidien de salariés « classiques », qui ne voient pas pour autant leurs emplois massivement disparaître, ni leurs conditions statutaires radicalement évoluer.

Beaucoup de personnes sont cependant hors CDI et CDD classiques – dont un petit nombre dans l'économie numérique ; le système de protection sociale ne sait pas trop comment s'en occuper

Le numérique fait bien naître, mais marginalement, des statuts d'emploi éloignés du contrat salarial classique

Lorsque l'on évoque la nécessité d'un nouveau contrat social numérique, se profile également une autre réalité, celle de la progression du travail indépendant et multi-employeur encouragé par les plateformes de travail à la demande. Cette réalité concerne aussi bien des *freelancers* capables de valoriser des compétences pointues que des « nouveaux précaires » (*intermittents, slasheurs, on-demand workers*).

Aujourd'hui, cette réalité, quoique difficilement quantifiable, paraît marginale⁶. Fin 2011, sur 2,8M de non-salariés, l'INSEE estimait à moins de 500 000 le nombre d'auto-entrepreneurs économiquement actifs, seulement 60% (qui ne sont pas tous des professionnels « numériques » !) l'étant à titre principal⁷. Toutefois, elle pourrait croître, même si ce n'est pas dans les proportions parfois avancées du « tous entrepreneurs ».

Ces nouveaux travailleurs mettent en exergue l'importance de remédier à certains manques de notre protection sociale déjà connus d'autres travailleurs

Ces statuts posent à la protection sociale des questions très concrètes, qui imposent des solutions afin que le statut d'indépendant ne soit pas qu'une façon de reporter sur les travailleurs « classiques » un certain nombre de risques. Ces difficultés ne sont pas nouvelles : les intermittents, les gardiens d'immeuble, les intérimaires, les connaissent déjà.

Pour ces activités, c'est l'acquisition de droits contributifs ainsi que la portabilité de la protection santé et prévoyance qui sont à adapter. En effet, si ces personnes peuvent accéder dans les mêmes conditions que les salariés aux prestations maladie en nature ou aux prestations familiales, elles accèdent difficilement à des droits contributifs. Le bénéfice des indemnités journalières est plus tardif que pour les salariés en cas de maladie et n'existe pas en cas de revenu faible. Les micro-entrepreneurs rencontrent par ailleurs, en raison de la faiblesse de leurs revenus⁸, des difficultés à se constituer une retraite : ainsi en 2013, entre 60 et 80% des auto-entrepreneurs économiquement actifs n'ont validé aucun trimestre⁹. N'étant pas concernés par la généralisation de la complémentaire santé négociée dans le cadre de l'ANI, les indépendants risquent de ne pas se couvrir ou de choisir une complémentaire de mauvaise qualité. Enfin, ils ne cotisent pas aux allocations chômage.

Face à ces enjeux, et à l'importance d'encourager le développement de ces activités, quelques éléments de réponse ont été progressivement construits :

- Le compte personnel d'activité doit rassembler, tout au long de la professionnelle et indépendamment des statuts, les droits sociaux personnels utiles pour sécuriser un parcours ;
- L'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé doit permettre d'accéder à une couverture de qualité même avec des revenus limités.

⁶ Le rapport du député Pascal Terrasse sur l'économie collaborative estime qu'au maximum 5% des Français tirent plus de 50% de leur revenu des plateformes collaboratives mais la distinction entre ceux qui en tirent des revenus significatifs et ceux qui en tirent des revenus accessoires n'est pas aisée.

⁷ IGAS, IGF (2013), « Evaluation du régime de l'auto-entrepreneur »

⁸ Les autoentrepreneurs dégagent en moyenne des revenus dix fois inférieurs en moyenne aux autres non-salariés (460 euros par mois).

⁹ Seuls 5 % des commerçants, 12 % des artisans et 18 % des libéraux, exerçant comme auto-entrepreneurs et ayant un chiffre d'affaires, parviendraient à valider une année pleine au titre de l'assurance vieillesse en 2013.

Cependant, ces briques de solutions ne constituent pas encore un tout cohérent et stable ou souffrent d'un non-recours important. Le contrat social cible, qui demeure à construire, devra combiner simplicité, mutualisation et capacité à conserver une équité contributive. C'est là le plus important, et le plus difficile, comme le montrent les exemples de l'indemnisation des intermittents par l'UNEDIC et la difficulté de faire contribuer les plateformes à la solidarité fiscale et sociale.